



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 18                      **votants** : 18  
**Date de convocation** : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.  
**Étaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.  
**Absents** : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ;  
**Absents excusés** : M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;  
**Pouvoir** : M. VEZIE François donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;  
**Secrétaire de séance** : Mme NOËL Marie-Laure.

**2024-07-069 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET ARRET DEFINITIF DE LA REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE**

**RAPPORTEUR** : A. LECHEVALIER

**EXPOSE**

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de la place de la mairie au cabinet « l'Atelier du Marais». L'étude d'Avant-Projet Définitif a été réalisée et a permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 152 338,25 € HT.  
La fixation définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre est prévue en fonction du coût prévisionnel des travaux fixé à l'issue de l'Avant-Projet Définitif.  
La validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) nécessite la validation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre. L'avenant n°1 arrête définitivement le montant de la rémunération de base du maître d'œuvre à 14 624,47 € H.T, soit un taux de rémunération de 9,60 %.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L1414-1 à L1414-4 ;  
**Vu** la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;  
**Vu** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics ;  
**Vu** la délibération en date du 8 juillet 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet « l'Atelier du Marais».

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- approuver l'Avant-Projet Définitif à hauteur de 152 338,25 € HT ;
- approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1. Il est précisé que l'avenant n°1 précité prendra effet à compter de sa date de notification et s'achèvera à la fin de la garantie de parfait achèvement. L'avenant n°1 précité fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à

152 338,25 € HT . L'avenant n°1 fixe de manière définitive le montant de la rémunération de base du maître d'œuvre à 14 624,47 € H.T, soit un taux de rémunération de 9,60 % ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autres documents afférents à cette affaire.

## DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*